

L'examineur a pu constater cette année encore que les candidats ont, dans l'ensemble, un bon niveau d'allemand et sont bien préparés à l'examen. On peut rapidement rappeler les modalités de l'épreuve.

L'examineur donne au candidat un texte d'une page environ, extrait d'un article paru récemment dans un journal ou un magazine allemand. Le candidat a alors 25 minutes pour préparer son épreuve orale. Le candidat commence par lire quelques lignes du texte, puis il doit faire un résumé du document en essayant d'extraire les idées principales et quelques détails permettant d'illustrer les grandes lignes du texte. Le candidat fait, ensuite, un commentaire du texte, puis, un dialogue s'instaure. L'examineur apprécie particulièrement les candidats qui structurent, de façon cohérente, leur intervention et n'oublie pas de faire une introduction et une conclusion. Enfin, l'examineur demande au candidat de traduire un court passage du texte. L'ensemble de l'épreuve dure environ 25 minutes.

L'évaluation tient compte, bien entendu, des compétences linguistiques des candidats qui doivent donc faire particulièrement attention à quelques points précis de la grammaire allemande :

- construction de la phrase (en particulier les phrases commençant par un adverbe),
- emploi correct des temps et des modes (le parfait, le subjonctif 2 et le passif),
- prépositions (surtout les prépositions spatiales).

Les « prises de risque » (variété des constructions et des temps, richesse du vocabulaire) sont également valorisées, dans la mesure où elles permettent à l'examineur d'apprécier l'aptitude du candidat à s'exprimer dans une langue riche et authentique. La connaissance de l'Allemagne (histoire, civilisation, vie quotidienne) et la culture du candidat sont particulièrement appréciées, d'autant plus qu'un nombre important de textes se prête à un élargissement culturel dans le commentaire et l'entretien. L'aptitude du candidat à communiquer et à convaincre l'examineur est un autre facteur déterminant de l'évaluation.